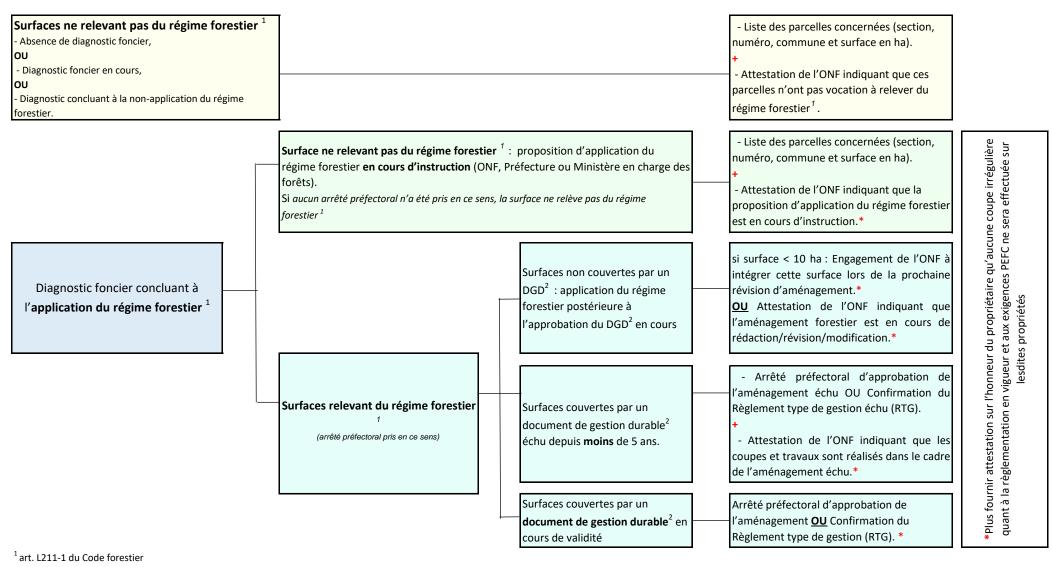
## Pour les renouvellements d'engagement uniquement.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Document de gestion durable (DGD) = aménagement forestier ou règlement type de gestion (RTG)



## A l'attention de :

PEFC AURA – Secrétariat Maison de la Forêt et du Bois Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes

Expéditeur :
ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Je soussigné □M./ □Mme,
Présenter un dossier d'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en tant que représentant légal de la personne morale (commune, section de commune, SMGF, SIGF) :
, PEFO (PEFO (FD OT 4000 4
propriétaire des forêts à certifier, avoir pris connaissance des exigences PEFC (PEFC/FR ST 1003-1 2016, Règles de la gestion forestière durable – Exigences pour la France métropolitaine)
que je m'engage à appliquer sur les forêts à certifier – notamment en ce qui concerne les points 2.1 et 2.2 relatifs aux documents de gestion durable – atteste :
✓ Avoir déclaré à PEFC AURA l'ensemble de des parcelles forestières (Soumises et non soumises au Régime Forestier) du propriétaire ci-dessus désigné et situées en région Auvergne-Rhône-Alpes
Que l'étude foncière est en cours sur la Commune et à son issue le Conseil Communale suivra la recommandation de l'ONF concernant l'application du régime forestier sur lesdites parcelles et m'engager à fournir à PEFC AURA l'arrêté préfectoral d'approbation d'aménagement finalisé.
<ul> <li>Qu'aucune coupe irrégulière quant à la règlementation en vigueur et aux exigences PEFC ne sera effectuée sur lesdites propriétés.</li> </ul>
Fait à, le
Signature :